



Swiss Football
League

RAPPORT FINANCIER

2023/24



Rapport sur la situation financière de la Swiss Football League pour la saison 2023/24



OLIVER WIRZ
COO/CFO

Le compte d'exploitation ordinaire de la saison 2023/24 présente un bénéfice de CHF 5'000 pour un chiffre d'affaires de CHF 39,8 millions. D'un point de vue financier, l'exercice clôturé peut être qualifié de réussi avec l'augmentation de la ligue et l'adaptation du modus de compétition qui en découle. Les défis futurs se profilent notamment dans le domaine des recettes provenant de l'exploitation des droits.

Messages clés

Au cours de l'exercice écoulé, la SFL a pu conserver une remarquable stabilité financière malgré les changements structurels. Il est réjouissant de constater que les objectifs budgétaires ambitieux ont pu être dépassés dans plusieurs domaines clés. Il convient de souligner en particulier l'engagement sans faille dans la promotion de la relève, dans laquelle la SFL continue d'investir des moyens considérables. Parallèlement, des mesures proactives ont été prises pour préparer la ligue à d'éventuels défis financiers dans le futur. Cet équilibre entre stabilité, performance et planification prospective constitue une base solide pour le succès continu de la SFL.

Situation initiale: augmentation de l'élite et nouveau modus

La saison 2023/24 est marquée par l'augmentation de la Credit Suisse Super League (CSSL) à 12 équipes et l'adaptation du modus de compétition qui en découle, passant de 362 à 410 matches dans la SFL, ce qui a entraîné une hausse des coûts de production et d'autres ajustements opérationnels.

Au total, il en a résulté une baisse des recettes et des dépenses supplémentaires nettes d'environ CHF 1,8 million par rapport à l'ancienne structure de la ligue. Celles-ci se composent des postes suivants: droits médias en Suisse (notamment blue Entertainment AG), frais d'arbitrage (nouveau contrat avec l'ASF) et VAR, ainsi qu'analyse des matches, branding, mise en oeuvre de la commercialisation centralisée et droits médias.

Explication des principaux postes

Avec CHF 37,5 millions, les **revenus provenant des droits TV et marketing** constituent à nouveau la colonne vertébrale financière de la SFL. Soit un dépassement du budget de près de CHF 0,6 million. Cela est dû en particulier à une tranche des recettes (Revenue Share) de la commercialisation centrale supérieure à ce qui était prévu au budget. Au total, **les recettes nettes après livraison et prestation** s'élèvent à CHF 39,6 millions, dépassant ainsi le budget de CHF 1,2 million. Les **recettes de titres** de 0,3 million de CHF contribue au dépassement du budget avec un plus de 0,2 million

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

de CHF. Pour la première saison complète avec une stratégie de placement durable, nous continuons d'enregistrer un bon rendement.

En ce qui concerne les postes de dépenses, des économies peuvent être réalisées dans presque tous les domaines par rapport au budget. Avec 2,8 millions de CHF, les **frais de personnel** sont inférieurs de 0,1 million de CHF au budget. L'amélioration des salaires s'explique notamment par le retard pris dans l'occupation du poste Développement durable.

Le secteur **Digital, Broadcasting & Technology**, avec CHF 1,5 million, est inférieur d'environ CHF 0,3 million aux dépenses budgétées; et ce malgré le lancement et la mise en œuvre de projets stratégiquement importants tels que le «matchcenter» centralisé, le système d'accréditation, le système de gestion de contenu à l'échelle de la ligue ou la plateforme OTT, et grâce à la réalisation d'importantes économies de coûts grâce à des contrats renégociés.

Les dépenses pour **les arbitres, la VAR et les données/analyses de match** ont augmenté de 0,3 million de CHF pour atteindre 4,4 millions de CHF avec l'augmentation de la Super League. Les coûts supplémentaires ont pu être réduits de moitié grâce aux économies réalisées.

Le domaine **des commissions, conférences et conseils** présente une économie d'environ 0,1 million de CHF par rapport au budget, soit 0,7 million de CHF. Les réunions des groupes spécialisés avec la ligue et les clubs, introduites dans le cadre des stratégies 2023–2027, se sont entre-temps établies. **Marketing & Communications** clôture également mieux que le budget; les dépenses de 0,9 million de CHF sont exactement inférieures de 0,1 million de CHF au budget et s'expliquent par des coûts de mise en œuvre à nouveau plus faibles. Les dépenses pour la **RSE & Durabilité** s'élèvent à CHF 0,1 million, soit près de CHF 0,1 million de moins que le budget.

Les **indemnités au titre des droits d'auteur TV et marketing**, d'un montant total de CHF 25,5 millions, sont inférieurs de 1,7 million à ceux de l'année précédente en raison de l'élargissement de la ligue et de l'adaptation du modus. Le montant dépend strictement

de la clé de répartition convenue avec les clubs. Une légère diminution des dépenses résulte du non-respect partiel de certaines directives techniques par certains clubs de la dieci Challenge League.

Au total, les autres charges d'exploitation s'élèvent à CHF 33,7 millions et sont donc inférieures de CHF 0,8 million au budget.

La **situation financière de la SFL** se trouve actuellement encore stable. La direction de la SFL s'efforce toujours de réduire les coûts sans pour autant diminuer les prestations. Cela permet à la SFL de verser aux clubs une rémunération supplémentaire de 3,3 millions de francs pour la saison 2023/24, conformément à la décision du comité pour les dépenses dans le domaine de la relève et de la sécurité (+ CHF 2,4 millions par rapport au budget). Un excédent de CHF 1,1 million (+ CHF 0,6 million) provenant du fonds de l'équipe nationale est distribué aux clubs. Celui-ci doit être affecté à des projets de formation. Les fonds propres de la SFL s'élèvent désormais à CHF 654'377 (année précédente: CHF 649'377); les liquidités à la date de la clôture du bilan s'élèvent à CHF 2,0 millions.

Promotion de la relève

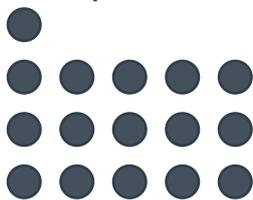
La **promotion de la relève** reste un pilier important de la stratégie de la ligue. Pour la saison 2023/24, un total de CHF 10,3 millions sera affecté à la promotion de la relève via les comptes extraordinaires. La **Fondation suisse pour l'encouragement du sport** apporte une contribution essentielle à la promotion de la relève en mettant à disposition un total de CHF 3,9 millions, y compris les fonds supplémentaires de CHF 252'000 pour Footeco et de CHF 396'000 pour le Trophée de formation. Ces moyens supplémentaires permettront d'améliorer encore la qualité des programmes de la relève et d'augmenter l'incitation à une promotion efficace de la relève des clubs de la SFL – dans le but d'assurer durablement l'avenir du football suisse. CHF 3,2 millions seront générés par la **solidarité de l'UEFA** et versés aux clubs ne participant pas aux compétitions européennes de clubs dans un but précis pour leur promotion de la relève.

Les fonds sont affectés aux instruments de promotion de la relève **Label/Partenariats** avec CHF 4,2 millions, **Footeco** avec CHF 1,4 million et le **Trophée de formation**

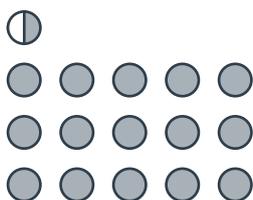
RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

Équivalents plein temps à la SFL



Saison 2022/23
16,0



Saison 2023/24
15,5

avec également CHF 1,4 million. Il est particulièrement réjouissant de constater que le versement du Trophée de formation (anciennement Critères d'efficacité) a pu être augmenté de CHF 0,4 million par rapport à la saison précédente. Cela souligne l'engagement accru de la SFL dans la promotion des joueurs nationaux de moins de 21 ans.

Collaborateurs et organisation de la SFL

À la fin de l'exercice de référence, au 30 juin 2024, la SFL employait 17 collaborateurs, soit une personne de moins que l'année précédente. En moyenne sur l'ensemble de la saison 2023/24, cela correspond à 15,5 postes à plein temps. Au secrétariat, cinq collaborateurs ont plus de dix ans d'ancienneté, trois ont entre quatre et huit ans et neuf collaborateurs ont une ancienneté de moins de trois ans. Nous sommes convaincus que ce mélange d'expérience et d'idées nouvelles nous permettra, en tant qu'organisation, de puiser dans nos ressources pour mettre en œuvre notre stratégie. Cette appréciation est soulignée par une enquête menée auprès des collaborateurs à la fin de la saison: les valeurs de satisfaction, d'implication et d'engagement au travail ainsi que la confiance dans la direction sont très bonnes à la SFL et se situent nettement au-dessus de la moyenne par rapport à d'autres employeurs.

Contrôles et audits externes

Au cours de l'exercice écoulé, la SFL a été soumise à un contrôle fiscal pour les années 2017 à 2022 ainsi qu'à un contrôle AVS pour les années 2018 à 2022. Heureusement, ces deux contrôles n'ont donné lieu à aucune contestation matérielle. La documentation du système de contrôle interne (SCI) a en outre été actualisée au cours de l'exercice 2023/24. La société de révision a confirmé de manière positive l'existence du SCI et a constaté que des contrôles SCI appropriés étaient en place pour les principaux risques de processus. Cela souligne le soin et la précision de nos processus financiers et administratifs et renforce la confiance dans nos mécanismes de contrôle interne.

Évaluation actuelle des risques

La gestion des risques fait partie intégrante de toute activité commerciale. L'identification, l'analyse, la gestion et la surveillance systématiques des risques importants doivent permettre de les reconnaître à temps ou de les minimiser autant que possible.

La gestion des risques de la SFL tient compte de facteurs internes et externes, y compris des développements nationaux et internationaux du football professionnel ainsi que d'une évaluation globale de l'environnement de l'entreprise. L'évaluation des risques prend en compte aussi bien les données financières calculées selon le Code des obligations (CO) que les indicateurs de risques basés sur les prescriptions réglementaires. Cette approche globale nous permet d'identifier les risques potentiels à un stade précoce et de prendre des contre-mesures appropriées. La confirmation positive de notre système de contrôle interne nouvellement documenté par la société de révision souligne l'efficacité de nos processus de gestion des risques et renforce la confiance dans notre capacité à réagir de manière appropriée aux défis futurs.

Perspectives: Mise en œuvre de la stratégie et positions budgétaires 2024/25

Depuis un an et demi, la SFL poursuit la stratégie 2023–2027 avec la mise en œuvre de onze champs d'action stratégiques, chacun d'entre eux étant clairement placé sous la responsabilité d'un responsable de secteur d'activité. La direction définit et suit ensemble les étapes de la mise en œuvre des mesures et les thématise avec les clubs dans les groupes spécialisés établis. Les rapports sur l'état de la mise en œuvre et les éventuelles adaptations sont communiqués au comité. Les collaborateurs sont impliqués et leur contribution individuelle aux jalons est ancrée dans les objectifs personnels. En outre, la mise en œuvre de la stratégie est pleinement prise en compte dans le processus budgétaire. Entre-temps, plus d'un tiers des mesures ont été mises en œuvre avec succès.

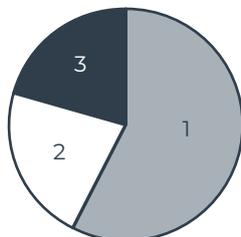
Pour la deuxième saison depuis l'augmentation et l'adaptation du modus, des moyens inchangés sont disponibles pour être distribués aux clubs (clé de répartition 2023+). Le pourcentage de la distribution totale aux 12 clubs de CSSL par rapport aux 10 clubs de dieci Challenge League s'élève ainsi à 81,0% contre 19,0%.

Les droits TV et marketing se poursuivent avec les partenaires inchangés pour la période de 2021/22 à 2024/25 et rapportent depuis l'adaptation du modus environ CHF 35 millions par saison (au lieu de CHF 36 millions auparavant). Pour la commercialisation

RAPPORT FINANCIER

Rapport sur la situation financière

Indemnités aux clubs 2024/25 pour le domaine de la formation



Total
CHF 7'300'000

Label de formation (1)
CHF 4'200'000

Footeco (2)
CHF 1'600'000

Trophée de formation (3)
CHF 1'500'000

des droits publicitaires centraux de la SFL depuis la saison 2021/22 et suivantes, Ringier Sports AG verse chaque année à la SFL un montant fixe. Si les recettes brutes fixées dans l'accord avec Ringier Sports AG sont dépassées, la SFL reçoit une part des recettes supplémentaires (Revenue Shares). La reprise du Credit Suisse par UBS n'a pas d'effet direct sur l'exécution du contrat de marketing central.

Le budget pour la saison 2024/25 a été élaboré avec la participation de toute la direction et approuvé lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFL du 31 mai 2024. Dans les comptes ordinaires 2024/25, on s'attend à un bénéfice minimal de CHF 5'000 pour des charges et des produits équilibrés de CHF 38,2 millions. Le budget du compte d'exploitation extraordinaire 2024/25 prévoit de verser des indemnités de la relève en faveur des clubs à hauteur de CHF 4,2 millions pour le label de formation, CHF 1,6 million pour Footeco ainsi que CHF 1,5 million pour le trophée de formation.

Perspectives pour la saison 2025/26

Pour la saison 2025/26, de grands défis se profilent, en particulier dans le domaine des recettes de droits. En l'état actuel des choses, la SFL estime que les recettes provenant des droits de retransmissions et de la commercialisation pourraient diminuer. Cette prévision se base sur l'évolution actuelle du marché (poids plus important des compétitions internationales de clubs) et les négociations actuelles contractuelles. Sur la base de ces perspectives, la direction a initié, en collaboration avec le Comité de la SFL, une planification financière pluriannuelle. L'objectif est d'analyser les conséquences d'une éventuelle baisse du chiffre d'affaires et de développer des stratégies pour assurer la stabilité financière de la SFL et de ses clubs à moyen et long terme.

Malgré ces défis, des évolutions positives ont également été enregistrées: avec les recettes massivement plus élevées, l'UEFA a laissé entrevoir des paiements de solidarité nettement plus élevés pour les clubs qui ne participent pas aux compétitions européennes. Cela permettra de désamorcer le problème. Néanmoins, la planification pluriannuelle est entachée d'incertitudes, notamment en ce qui concerne le financement futur de la SFL et les distributions attendues aux clubs. La situation sera suivie

en permanence et les mesures seront adaptées si nécessaire.

Par ailleurs, il convient de noter que le futur traitement fiscal de la SFL est actuellement examiné par les autorités. Le résultat de cet examen n'est pas encore connu et pourrait avoir des répercussions sur la planification financière de la SFL. La SFL est en contact avec les autorités compétentes et suivra la situation de près.

Conclusion et remerciements

Tous ceux qui ont contribué au succès et à la stabilité financière de la SFL durant la saison 2023/24 sont ici chaleureusement remerciés. Il s'agit en particulier des collaborateurs, des partenaires, des sponsors et des autorités ainsi que des clubs et de leurs supporters. Les saisons à venir comporteront sans aucun doute des défis, mais la SFL est confiante de pouvoir les relever avec le soutien de tous ses partenaires et parties prenantes et de pouvoir continuer à façonner le football professionnel suisse avec succès. Tout à fait dans l'esprit de sa mission: la SFL pose, en collaboration avec les clubs, les bases d'un football professionnel passionnant, correct et sûr en promouvant sa place dans la société.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de la
Swiss Football League, Berne

Berne, le 25 octobre 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Swiss Football League (suivant SFL), comprenant le bilan au 30 juin 2024, le compte d'exploitation ordinaire et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 23 à 35) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la SFL, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité SFL. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



2

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du comité SFL relatives aux comptes annuels

Le comité SFL est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité SFL est responsable d'évaluer la capacité de la SFL à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la SFL à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité SFL a l'intention de liquider la SFL ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

RAPPORT FINANCIER

Rapport de l'organe de révision



3

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité SFL.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Cédric Meyer
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2023/24 avec budget 2024/25

	COMPTES 2023/24	BUDGET 2023/24	COMPTES 2022/23	BUDGET 2022/23
Cotisations des clubs	170'000	170'000	150'000	170'000
Rétrocessions sur la redevance ASF	55'000	55'000	55'000	55'000
COTISATIONS	225'000	225'000	205'000	225'000
Amendes	1'327'950	750'000	1'317'540	780'000
Report dans le Fonds de sécurité	-470'000	-449'000	-280'000	-678'000
ÉMOLUMENTS	857'950	301'000	1'037'540	102'000
Taxes administratives	130'360	80'000	114'200	80'000
RÉPARTITIONS	130'360	80'000	114'200	80'000
Droits d'auteur TV et marketing	34'632'200	34'060'000	35'311'200	34'060'000
Droits médias à l'étranger, data, licences	2'611'002	2'742'000	1'239'717	2'762'000
Autres revenus Marketing & TV	301'672	163'000	207'366	158'000
REVENUS DES DROITS D'AUTEURS (TV & MARKETING)	37'544'874	36'965'000	36'758'283	36'980'000
Licences UEFA, contribution UEFA	237'500	250'000	237'500	280'000
Taxe de participation FC Vaduz/LFV	519'128	515'000	882'373	485'000
Autres recettes	80'813	70'000	2'005	70'000
RECETTES DIVERSES	837'441	835'000	1'121'879	835'000
RECETTES NETTES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	39'595'625	38'406'000	39'236'902	38'222'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2023/24 avec budget 2024/25

	COMPTES 2023/24	BUDGET 2023/24	COMPTES 2022/23	BUDGET 2022/23
Salaires	-2'144'923	-2'222'000	-2'166'266	-2'355'000
Travaux de tiers	0	0	-50'341	0
Indemnités de frais	-179'710	-145'000	-197'343	-200'000
AVS, CAF + AC	-172'514	-176'000	-170'739	-184'000
Assurances du personnel	-23'607	-24'000	-18'613	-26'000
Caisse de retraite	-220'620	-244'000	-227'716	-259'000
Formation	-11'904	-12'000	-13'033	-12'000
Frais divers du personnel	-21'765	-46'000	-16'607	-20'000
FRAIS DE PERSONNEL	-2'775'043	-2'869'000	-2'860'659	-3'056'000
Assemblée générale/Conférences des clubs	-32'934	-34'000	-28'075	-37'000
Comité	-179'932	-201'000	-192'668	-201'000
Commission de transfert	-750	-5'000	0	-5'000
Commission de conciliation	0	-1'000	0	-1'000
Autorités disciplinaires	-33'486	-65'000	-28'074	-65'000
Commission des licences	-31'743	-45'000	-59'234	-45'000
Administration des licences	-81'728	-100'000	-13'618	-122'000
Fiduciaire pour les licences	-139'066	-140'000	-143'170	-140'000
Experts pour les licences	-24'918	-25'000	-25'823	-35'000
Autorité de recours pour les licences	-1'448	-5'000	-20'315	-5'000
Tribunal de recours	0	-5'000	-6'750	-5'000
Conférences diverses	-50'424	-68'000	-42'235	-68'000
Études internes	0	0	-10'000	0
European Leagues/World Leagues Association	-67'200	-68'000	-81'739	-68'000
Charges sociales pour les membres	-12'557	-24'000	-9'639	-24'000
FRAIS DES COMMISSIONS, CONFÉRENCES/CONSEILS	-656'184	-786'000	-661'339	-821'000
Mise en oeuvre des droits médias	-73'058	-79'000	-51'156	-164'000
Hospitalité	-42'945	-110'000	-86'071	-110'000
Plateformes de contenus (site web)	-170'862	-173'000	-170'183	-198'000
Archives/data/digital	-1'260'442	-1'404'000	-1'547'364	-1'220'000
DEP. DIGITAL, TV & TECHNOLOGY	-1'547'307	-1'766'000	-1'854'775	-1'692'000
Divers mise en oeuvre marketing/communication	-298'895	-376'000	-203'923	-450'000
Branding (marque)	-37'509	-54'000	-43'821	-54'000
Événements	-111'621	-115'000	-110'319	-115'000
Rapport annuel	-41'160	-40'000	-41'101	-40'000
Création de contenu	-241'408	-274'000	-285'669	-332'000
Relations publiques	-136'629	-110'000	0	-110'000
DEP. MARKETING & COMMUNICATIONS	-867'222	-969'000	-684'833	-1'101'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2023/24 avec budget 2024/25

	COMPTES 2023/24	BUDGET 2023/24	COMPTES 2022/23	BUDGET 2022/23
Assurances choses et RC	-56'047	-52'000	-55'399	-58'000
Indemnités à la SUISA	-20'850	-24'000	-18'860	-24'000
TVA, réduction de l'impôt préalable	-27'335	-10'000	-29'672	-10'000
ASSURANCES ET TAXES	-104'232	-86'000	-103'932	-92'000
Travaux juridiques	-42'867	-30'000	-16'281	-30'000
Frais de procédure/Frais de recours	-20'128	-20'000	-31'300	-20'000
TRAVAUX JURIDIQUES	-62'995	-50'000	-47'581	-50'000
Subvention pour responsabilité sociale & durabilité	-122'947	-180'000	-45'050	-180'000
RESPONSABILITÉ SOCIALE & DURABILITÉ	-122'947	-180'000	-45'050	-180'000
Matériel de bureau/Imprimés	-13'647	-28'000	-11'377	-28'000
Informatique	-78'695	-76'000	-93'815	-81'000
Ports, téléphone	-24'469	-28'000	-27'679	-28'000
Cotisations, littérature spécialisée	-283	-2'000	-1'337	-2'000
Comptabilité	-65'179	-47'000	-53'907	-42'000
Coûts conseils TVA	-6'108	-3'000	-3'000	-3'000
Révision des comptes	-28'676	-28'000	-26'565	-28'000
Traductions	-22'790	-30'000	-20'852	-30'000
Frais divers d'administration	-2'288	-3'000	0	-3'000
BUREAU ET ADMINISTRATION	-242'136	-245'000	-238'531	-245'000
Location, énergie, nettoyage	-196'506	-194'000	-197'325	-199'000
Installations pour les bureaux	-15'960	-16'000	-2'954	-36'000
FRAIS DE BUREAUX	-212'466	-210'000	-200'279	-235'000
Cadeaux aux champions, distinctions	-7'154	-15'000	-9'952	-15'000
Autres distinctions	-3'973	-5'000	-2'499	-5'000
CADEAUX ET REPRÉSENTATION	-11'127	-20'000	-12'451	-20'000
Arbitrage ASF	-3'200'000	-3'128'000	-2'750'000	-3'128'000
Assistance vidéo à l'arbitrage	-754'505	-1'086'000	-942'913	-801'000
COÛTS ARBITRAGE	-3'954'505	-4'214'000	-3'692'913	-3'929'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2023/24 avec budget 2024/25

	COMPTES 2023/24	BUDGET 2023/24	COMPTES 2022/23	BUDGET 2022/23
Prime fixe CSSL	-17'280'000	-17'280'000	-18'000'000	-17'280'000
Primes de classement CSSL	-3'252'000	-3'252'000	-3'252'000	-3'252'000
Prime fixe DCL	-4'000'000	-4'000'000	-5'000'000	-4'000'000
Prime fixe DCL	-500'000	-500'000	-500'000	-500'000
Indemnité selon exigences techniques DCL	-222'500	-250'000	-232'500	-250'000
Fair Play Trophy CSSL	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
Fair Play Trophy DCL	-100'000	-100'000	-100'000	-100'000
INDEMNITÉS DROITS D'AUTEURS	-25'454'500	-25'482'000	-27'184'500	-25'482'000
Élaboration des calendriers	-12'000	-15'000	-11'720	-15'000
Frais de compétition	-31'029	-50'000	-32'427	-50'000
Inspections des stades/CTJ	-60'357	-38'000	-48'862	-38'000
Convention avec la Première Ligue	-200'000	-200'000	-200'000	-200'000
L'analyse du jeu	-154'632	-179'000	-127'638	-392'000
DONNÉES/ANALYSES DES MATCHS	-458'017	-482'000	-420'646	-695'000
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-33'693'637	-34'490'000	-35'146'829	-34'542'000

→

COMPTE D'EXPLOITATION ORDINAIRE

2023/24 avec budget 2024/25

	COMPTES 2023/24	BUDGET 2023/24	COMPTES 2022/23	BUDGET 2022/23
Amortissements et corrections de valeur sur positions du capital immobilisé	-48'261	-90'000	-37'240	-90'000
AMORTISSEMENTS ET CORRECTIONS DE VALEUR SUR POSITIONS DU CAPITAL IMMOBILISÉ	-48'261	-90'000	-37'240	-90'000
Frais bancaires et CCP (y compris impôts à la source étr.)	-6'286	-2'000	-1'543	-2'000
Coûts mandat de gestion CS	-52'248	-73'000	-73'107	-73'000
Charges de titres	0	0	-91'670	0
DÉPENSES FINANCIÈRES	-58'534	-75'000	-166'319	-75'000
Recettes de titres	252'327	45'000	422'116	50'000
REVENU FINANCIER	252'327	45'000	422'116	50'000
Indemnités selon décision du Comité SFL	-3'264'946	-919'000	-1'117'853	-501'000
Charges non imputables à la période	0	0	-323'800	0
CHARGES/DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	-3'264'946	-919'000	-1'441'653	-501'000
COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0
Impôts	-2'531	-3'000	-1'316	-3'000
IMPÔTS DIRECTS	-2'531	-3'000	-1'316	-3'000
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5'000	5'000	5'000	5'000

BILAN

	30.06.2024		30.06.2023	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
ACTIFS				
↓				
ACTIFS MOBILISÉ				
Caisse	0		104	
Compte de chèques postaux	333'828		336'967	
Banques	1'634'729		2'889'481	
LIQUIDITÉS	1'968'556		3'226'552	
Débiteurs	19'156		23'080	
CRÉANCES APRÈS LIVRAISON/PRESTATION	19'156		23'080	
Autres créances à court terme	748'924		698'018	
Compte courant à l'ASF	391'947		passiv	
Avoir clubs SFL	139'265		6'000	
AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	1'280'136		704'018	
Actifs transitoires	893'277		833'784	
Actifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers	250'000		310'000	
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	1'143'277		1'143'784	
TOTAL ACTIF MOBILISÉ	4'411'126		5'097'434	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Titres	8'132'499		8'195'191	
INVESTISSEMENT FINANCIER	8'132'499		8'195'191	
Mobilier secrétariat	32'529		65'057	
Bandes tournantes	1		1	
Informatique	15'732		31'464	
MATÉRIEL, BIENS, CHOSES	48'262		96'523	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8'180'761		8'291'714	
TOTAL ACTIFS	12'591'887		13'389'148	

BILAN

	30.06.2024		30.06.2023	
	ACTIFS	PASSIFS	ACTIFS	PASSIFS
PASSIFS				
↓				
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME				
Créanciers		924'428		505'754
ENGAGEMENTS APRÈS LIVRAISON/PRESTATION		924'428		505'754
Compte courant à l'ASF		aktiv		1'061'947
Créances envers les clubs de la SFL		82'148		345'594
Autres créances à court terme		0		66'264
AUTRES ENGAGEMENTS À COURT TERME		82'148		1'473'806
Passifs transitoires		896'799		1'378'067
Passifs transitoires envers les clubs de la SFL et tiers		4'849'524		4'194'050
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS		5'746'323		5'572'118
CAPITAL ÉTRANGER À LONG TERME				
Fonds de l'équipe nationale		2'582'253		2'582'254
Fonds de formation		2'323'251		2'324'080
Fonds de sécurité		279'107		281'761
CAPITAL DES FONDS		5'184'611		5'188'094
TOTAL CAPITAL ÉTRANGER		11'937'510		12'739'771
CAPITAL PROPRE				
Capital		654'377		649'377
CAPITAL PROPRE		654'377		649'377
TOTAL CAPITAL PROPRE		654'377		649'377
TOTAL PASSIFS		12'591'887		13'389'148

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30.06.2024	30.06.2023
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
↓		
Résultat de l'exercice	5'000	5'000
Amortissements	48'261	37'240
Plus-values (-) et moins-values (+) sur investissements	-27'386	-199'768
Augmentation (-)/diminution (+) Créances livraison/prestation	3'924	163'349
Augmentation (-)/diminution (+) Autres créances à court terme	-576'118	225'357
Augmentation (-)/diminution (+) Comptes de régularisation actifs	507	583'496
Augmentation (+)/diminution (-) Engagements livraison/prestation	418'674	4'129
Augmentation (+)/diminution (-) Autres engagements à court terme	-1'391'658	1'028'397
Augmentation (+)/diminution (-) Comptes de régularisation passifs	174'205	-2'429'965
Augmentation (+)/diminution (-) Capital des fonds	-3'483	44'777
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-1'348'074	-537'986
Investissements en matériel, biens, choses (y compris véhicules)	0	-17'965
Investissements en placements financiers	-1'975'830	-4'946'169
Désinvestissements de placements financiers	2'065'908	3'698'332
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	90'078	-1'265'802
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0	0
VARIATION DES LIQUIDITÉS	-1'257'995	-1'803'788
JUSTIFICATIFS DES LIQUIDITÉS		
Liquidités au début de l'exercice	3'226'552	5'030'340
VARIATION NETTE DES LIQUIDITÉS	-1'257'995	-1'803'788
Liquidités à la fin de l'exercice	1'968'556	3'226'552

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. INDICATIONS SUR LES PRINCIPES APPLIQUÉS DANS LES COMPTES ANNUELS

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, notamment l'article sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

La présentation des comptes requiert de la part du comité et de la direction des estimations et des jugements qui peuvent influencer le montant des actifs et des passifs, ainsi que des engagements éventuels au moment de l'établissement du bilan, mais aussi les charges et les produits de la période sous revue. Le comité et la direction décident à chaque fois, selon leur propre appréciation, de l'utilisation des marges de manœuvre légales existantes en matière d'évaluation et d'établissement du bilan.

2. PRINCIPES D'ÉVALUATION

Monnaies étrangères

Pour la conversion des monnaies étrangères, les taux de change à la date de clôture sont utilisés pour le bilan, tandis que les taux de change moyens sont utilisés pour les transactions en cours d'année.

Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiables sur certaines créances sont pris en compte par des corrections de valeur individuelles (du croire) sur la base de valeurs empiriques. Il n'a pas été procédé à des corrections de valeur forfaitaires.

Immobilisations financières

Les titres sont évalués à leur valeur d'acquisition à la date de clôture du bilan lors de leur acquisition à partir du 1.7.2019, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les placements financiers non négociables ou les placements financiers sans valeur boursière ont également été comptabilisés à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Aucune réserve de fluctuation n'a été constituée.

Immobilisations corporelles mobiles

Les immobilisations corporelles mobiles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des corrections de valeur. Les amortissements effectués se basent sur les taux d'amortissement fiscaux.

3. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom, forme juridique, siège social

La Swiss Football League est une association au sens des articles 60 et suivants du CC, dont le siège est à Berne.

4. EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Investissements financiers	30.06.2024	30.06.2023
Titres au 01.07.	8'195'191	6'747'587
Acquisitions	1'975'830	4'946'169
Cessions et remboursements	-2'065'908	-3'698'332
Plus-values boursières réalisées	72'915	400'364
Moins-values réalisées	-45'529	-108'927
Plus-/moins-values non réalisées	0	-91'670
TOTALE INVESTISSEMENTS FINANCIERS	8'132'499	8'195'191

4.2 Actifs transitoires

Charges payées qui concernent le prochain exercice ou produits ouverts pour la période actuelle:

	30.06.2024	30.06.2023
Hi-Pro GmbH; Competition Badges 2023/24	0	24'840
Radio Blind Power 2023/24	0	30'000
Frais de licence 2022/23	0	60'000
Frais de l'octroi des licences 2022/23	0	60'141
Sportec Solutions AG; Clôture du projet 2022/23	0	195'000
Université de Berne; mandat dans le domaine de la prévention	65'785	0
Ringier Sports AG; Revenue Share 2022/23	0	461'200
Ringier Sports AG; Revenue Share 2023/24	797'200	0
Partie de recettes brutes ASF; délimitation nouveau contrat	250'000	250'000
Divers décomptes ouverts	30'402	62'603
TOTALE DES COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS	1'143'386	1'143'784

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.3 Comptes de régularisation passifs

Produits facturés et versements reçus pour périodes postérieures:

	30.06.2024	30.06.2023
Paiement en suspens à Origins Digital, France	0	91'743
Versement déjà reçu de Konami 2023/24	0	116'400
Paiement en suspens à Panorix Camvision	52'997	0
Paiement en suspens à Altman Solon	60'000	0
Paiement en suspens à Hawk Eye, Angleterre	85'600	149'962
Paiement en suspens pour l'étude économique	114'900	0
Gratification du personnel SFL	128'000	123'000
Ringier Sports AG; Revenue Share 2022/23 resp. 2021/22	425'000	425'000
Paiement en suspens aux clubs pour la promotion de la relève	3'264'946	1'117'853
Paiement en suspens aux clubs de l'excédent du décompte de l'équipe nationale	1'131'000	2'900'000
Paiement en suspens à l'ASF pour les arbitres	112'497	112'497
Paiement en suspens résiliation du contrat VAR/Datacenter	0	226'000
Divers engagements en suspens	371'383	309'662
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS	5'746'323	5'572'118

4.4 Fonds de l'équipe nationale

	30.06.2024	30.06.2023
RECETTES		
↓		
Quote-part facture EN ASF	2'000'000	2'000'000
Participation à la facture de l'EN de l'ASF pour la Coupe du monde 2022	0	1'538'123
DÉPENSES		
↓		
Virement au Fonds de formation	-869'000	-600'000
Utilisation de l'excédent, selon décision du comité	-1'131'000	-2'900'000
SOLDE DU FONDS DE L'ÉQUIPE NATIONALE	2'582'253	2'582'253

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.5 Fonds de formation	30.06.2024	30.06.2023
RECETTES		
↓		
Contributions de formation	1'612'750	1'233'875
Contribution de solidarité UEFA Champions League	700'000	700'000
Allocation du Fonds de l'équipe nationale	869'000	600'000
DÉPENSES		
↓		
Contribution au Compte d'exploitation extraordinaire	-3'182'579	-2'530'236
SOLDE DU FONDS DE FORMATION	2'323'250	2'324'079

4.6 Fonds de sécurité	30.06.2024	30.06.2023
RECETTES		
↓		
Quote-part des amendes du Compte d'exploitation ordinaire	470'000	280'000
DÉPENSES		
↓		
Dépenses diverses, sécurité et domaines des fans	-324'602	-179'234
Inspections de sécurité	-148'051	-97'750
SOLDE DU FONDS DE SÉCURITÉ	279'108	281'762

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.7 Compte d'exploitation extraordinaire 2022/23	COMPTES 2023/24	COMPTES 2022/23
RECETTES		
↓		
Contribution de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport	3'873'000	3'437'701
Contribution du Fonds de formation	3'182'579	2'530'236
Solidarité UEFA Club Competitions	3'230'376	5'417'806
TOTAL RECETTES	10'285'955	11'385'743
DÉPENSES		
↓		
Solidarité UEFA Compétitions européennes des clubs	-3'230'376	-5'417'089
DÉPENSES POUR SUPER LEAGUE ET CHALLENGE LEAGUE	-3'230'376	-5'417'089
Frais de personnel	-43'579	-43'000
Séances et inspections Commission de formation	-15'857	-18'646
Pertes sur débiteurs	0	35'014
DÉPENSES POUR RELÈVE M-21	-59'437	-26'632
Indemnités pour le label «Partenariats»	-4'187'742	-3'753'403
Footeco	-1'408'400	-1'187'900
Trophée de formation	-1'400'000	-1'000'000
INDEMNITÉS LABEL DE FORMATION CSSL ET DCL	-6'996'142	-5'941'303
TOTAL DÉPENSES	-10'285'955	-11'385'023
RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION EXTRAORDINAIRE	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.8 Charges non imputables à la période 2022/23

Les charges non imputables à la période de CHF 323'800 dans les comptes ordinaires concernent l'augmentation du compte de régularisation passif concernant le fait que les objectifs du benchmarking de la couverture médiatique de la saison 2021/22 n'ont pas été atteints. Le montant total de ce compte de régularisation passif se compose d'une part d'une reclassification du du-croire de l'année précédente de CHF 101'200 et des charges non imputables à la période susmentionnée et s'élève au total à CHF 425'000, ce qui correspond à la diminution de la Revenu Share de Ringier Sports AG pour la saison 2021/22.

5. AUTRES INDICATIONS

	30.06.2024	30.06.2023
5.1 Reliquat d'engagements résultant d'engagements de leasing	903'434	1'089'637
échéance 1 an	176'434	186'203
échéance de 1 à 5 ans	697'920	699'874
échéance 5 ans	29'080	203'560
5.2 Emplois à plein temps en moyenne annuelle	15,5	16,0
5.3 Libération de réserves latentes	0	0
5.4 Honoraires de l'organe de révision	28'676	26'565
5.5 Engagements vis-à-vis des institutions de prévoyance	0	0

6. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Après la date de clôture du bilan et jusqu'à l'adoption des comptes annuels par le comité, aucun événement supplémentaire susceptible d'affecter la pertinence des comptes annuels au 30.06.2024 ou nécessitant une publication à cet endroit n'est survenu.

Ce rapport annuel existe aussi en langue allemande. La version allemande est déterminante.

Ce rapport paraît à partir du 22 novembre 2024 en ligne sous forme numérique et élargie sous **report.sfl.ch**

ÉDITEUR

Swiss Football League (SFL)
Maulbeerstrasse 10
3011 Bern

Case postale
3001 Bern

+41 31 552 18 00
info@sfl.ch
www.sfl.ch

RÉDACTION

Swiss Football League

TEXTES

Nik Schwab, Zürich
Philippe Guggisberg, SFL

DESIGN/RÉALISATION

Hej, Zürich

CODING WEBSITE

Format17, Zürich

LITHOGRAPHIE

Roger Bahcic, Saint-Gall

FOTOS

Freshfocus GmbH, Villmergen

2024 © Swiss Football League